

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 DECEMBRE 2006

Sous la présidence de Monsieur **Jacky KELLER, Maire**

Membres présents : Mesdames, Messieurs **Jérôme DIETRICH, Robert BERLING, Yolande WOLFF, Nicolas KORMANN, Jean-Claude KORMANN, Raymond BRESTENBACH, Denise HOCH, Jacques WILHELM, Bernard EICHWALD, Myriam EBER, Marie-Odile PETER, Dominique DIEMER, Michel KLEIN, Richard SCHALL, Richard KORMANN, Fernand KIENTZ, Pia WENDLING, Jean-Michel KLINGLER**

Membres absents avec procuration : Madame **Marie-Anne JULIEN, Madame Nadia CORNU, Monsieur Richard WEISSENBURGER, Madame Dominique HAMM** qui ont donné procuration respectivement à Monsieur Robert BERLING, Monsieur Jacky KELLER, Monsieur Jérôme DIETRICH, Madame Yolande WOLFF

Membres absents non excusés : Madame Cathie COUSANDIER-WILHELM, Monsieur Valentin SCHOTT, Monsieur Patrick KORMANN, Madame Doris ATANAZIO

ARTICLE 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Yolande WOLFF est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

ARTICLE 2 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2006

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2006 est adopté à l'unanimité.

ARTICLE 3 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Dans le cadre du Kiwini Club, certains frais ont été engagés par la Maison des Jeunes et de la Culture durant l'année 2006 à hauteur de 7451 €.

Nous rappelons que toutes les recettes du Kiwini Club reviennent dans le budget de la commune.

Il y a donc lieu de leur reverser, sous forme de subvention, une somme équivalente à leurs frais engagés.

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

- **de verser** la somme de 7500,00 € à la Maison des Jeunes et de la Culture.
- **d'imputer** cette somme à l'article 65738 « subvention autres organismes ».

ARTICLE 4 : LOTISSEMENT STOCKWOERT ETUDE D'AVANT PROJET (AVP)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 29 novembre dernier, le conseil municipal a approuvé le dossier d'autorisation de lotir du lotissement Stockwoert.

Au stade actuel, y a lieu de valider l'avant projet qui servira de base à la consultation des entreprises pour réaliser les travaux de viabilisation.

Le Maire soumet alors les éléments techniques essentiels des travaux.

D'une part, les principaux travaux seront des travaux de voirie. La voirie primaire sera constituée d'une emprise publique totale de 20 mètres avec une emprise de voie de 9,50 mètres (avec une chaussée d'environ 5,50 mètres et une bande de stationnement d'environ 2 mètres) et 10,50 mètres pour la partie espaces verts (un itinéraire cyclable d'une largeur de 3 mètres séparé de la chaussée par une bande en espaces verts d'une largeur d'environ 2 mètres et une noue engazonnée d'une largeur totale de 5,50 mètres, plantée ponctuellement d'arbustes et de vivaces). Les voies secondaires seront constituées d'une emprise publique totale de 12 mètres (avec une chaussée d'une largeur d'environ 4,60 mètres et une bande de stationnement d'environ 2 mètres) et une partie d'espaces verts d'une emprise de 3,40 mètres (noue engazonnée plantée ponctuellement d'arbustes et de vivaces).

Les voies tertiaires seront constituées d'une emprise publique totale de 8 mètres avec une chaussée et un trottoir mixte composés de deux bandes de roulement en enrobés de largeur respectivement d'environ 5 mètres et 3 mètres.

Enfin, la route de Dalhunden composée d'une chaussée de 6 mètres en enrobés et d'un aménagement type trottoir sera complété côté lotissement Stockwoert d'une bande d'espace vert, d'une piste cyclable et d'un trottoir en enrobé d'une largeur de 1,50 mètre chacun.

Deux placettes seront également aménagées en privilégiant la circulation des véhicules en périphérie.

Les travaux de ces voies seront alors réalisés en deux phases, une première de voirie provisoire et une seconde de voirie définitive.

D'autre part, les travaux d'assainissement réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIACR aboutiront à la mise en place d'un réseau de type séparatif. L'écoulement se fera alors à la fois par des noues et des tuyaux.

De plus, d'importants travaux de traitements paysagers des voies est prévu. Le paysagiste mandaté pour réaliser cette mission (l'Atelier du Paysage) veillera alors à la variété de la gamme végétale utilisée.

Concernant l'éclairage public, l'éclairage souterrain intérieur des voies sera assuré par des foyers lumineux de 100 à 150 W SHP sur des candélabres d'environ 4 mètres et 8 mètres de hauteur suivant la largeur des voies.

Le reste des travaux sera alors constitutif à de la mise en place de réseaux (France Telecom, Électricité de Strasbourg, Gaz de Strasbourg, Eau potable).

La société BEREST, maître d'œuvre technique du projet sera chargée de l'ensemble de la coordination des travaux.

Nous disposerons ainsi pour un lotissement d'une superficie totale de 7,2 ha (dont 5,27 ha de surfaces privatives) avec :

- une surface de chaussée de 7 041 m²,
- un stationnement longitudinal de 508 m²,
- 1 385 m² de piste cyclable,
- 10 000 m² d'espaces verts.

Monsieur le maire soumet alors à l'assemblée le premier chiffrage des travaux de viabilisation :

Nature de la dépense	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Montant des travaux H.T.
Voirie	Commune	B.E.R.E.S.T	1 263 500,00 €
Assainissement	SIACR	B.E.R.E.S.T	1 030 850,00 €
Eclairage public	Commune	B.E.R.E.S.T	214 450,00 €
Génie civil desserte téléphonique	Commune (soumis à l'accord de France Telecom)	B.E.R.E.S.T	
Génie civil réseau câblé	Commune	B.E.R.E.S.T	84 000,00 €
Gaz	Gaz de Strasbourg	Gaz de Strasbourg	25 559,50 €
Eau potable	SDEA	SDEA	177 800,00 €
Electrification	Electricité de Strasbourg	Electricité de Strasbourg	112 000,00 €
Espaces Verts Plantation	Commune	Atelier du Paysage	406 200,00 €
Câblage vidéo	Est vidéocommunication	Est vidéocommunication	11 000,00 €

TOTAL	3 325 359,50 €
--------------	-----------------------

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

- **d'accepter** le contenu de l'AVP
- **d'arrêter** le budget des travaux à l'AVP à la somme de 3 325 359,50 € H.T.

ARTICLE 5 : LOTISSEMENT STOCKWOERT FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le lotissement Stockwoert disposera d'une superficie vendable de 527 ares.

Il fait savoir qu'il y a lieu de fixer le prix de vente à l'are des terrains.

Monsieur le Maire soumet alors à l'assemblée les éléments essentiels qui détermineront le prix de vente. Il s'agira tout d'abord du coût prévisionnel des travaux de viabilisation, frais d'honoraires compris. Il faudra également prendre en compte le prix du foncier et son évolution. D'autres éléments devront également être intégrés tels que les frais d'études, les dépenses de travaux diverses, l'aménagement des espaces verts, les révisions de prix, etc.

Ces coûts englobent les prix de connexion de chaque parcelle aux différents réseaux (assainissement, eau potable, électricité, téléphone, etc.).

Ne sont pas compris dans ces coûts les droits de raccordement et de branchement, ni les frais de notaire.

Par ailleurs, Monsieur le Maire présente un comparatif des prix à l'are dans les lotissements des communes voisines.

Il précise d'autre part que l'intégralité du paiement du prix d'achat du terrain devra être effectuée avant la signature de l'acte devant notaire et dans un délai de trois mois à compter de la décision du conseil municipal. Les permis de construire ne seront délivrés qu'après paiement du terrain. Ces mentions sont à porter sur les actes d'attribution des terrains.

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

- **de fixer le prix** de vente par are des terrains de construction du lotissement Stockwoert à 9 615,39 € HT l'are.

ARTICLE 6 : ZONE D'ACTIVITES HERDLACH I **AUTORISATION DE LOTIR POUR QUATRE TERRAINS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 1^{er} mars 2006, la parcelle cadastrée section 29 n° 276 située dans la zone d'activité Herdlach a été scindée en quatre terrains de 15 ares afin de les attribuer à des sociétés locales désireuses de s'y implanter. Or, afin de respecter la réglementation relative au lotissement et notamment l'article L 315-1 du code de l'urbanisme, il est prévu une autorisation de lotir pour toute division de parcelle en plus de deux entités.

Par arrêté en date du 29 décembre 1988, le Maire a autorisé la commune à créer un lotissement artisanal « Herdlach » sur une superficie de 38 540 m². Or, cet arrêté n'a qu'une valeur de dix ans.

Aussi, une nouvelle autorisation de lotir doit être prise.

Les terrains sont d'ores et déjà aménagés et ils font partie intégrante du périmètre du premier lotissement autorisé en 1988. Deux des terrains ont déjà été vendus (aux sociétés Schneider et MK Chauffage) et un troisième va être vendu dans les prochaines semaines à la menuiserie Berling.

En fait, il ne s'agit ici que d'une régularisation résultant de la caducité de l'autorisation de lotir précédente.

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à demander l'autorisation de lotir
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer l'autorisation de lotir

ARTICLE 7 : INDEMNITES, LOCATIONS, GRATIFICATIONS, REDEVANCES, DROITS DE PLACE, MISE A DISPOSITION DE LOGEMENTS ET SUBVENTIONS – ANNEE 2007

Suite à la réunion de la Commission des Finances qui s'est tenue le 21 décembre 2006, le Maire propose pour l'année en cours, les indemnités, gratifications, subventions, locations, redevances, droits de place et mise à disposition de logements suivants :

TARIFS	2006	Propositions 2007
Médaille de la famille française		
Bronze	125,00 €	150,00 €
Argent	170,00 €	200,00 €
Or	215,00 €	250,00 €
MESSTI		
Stand par mètre linéaire		
Ensemble du Messti	4,00 €	4,00 €
uniquement 1 dimanche	2,50 €	2,50 €
Foire du lundi	1,60 €	1,60 €
Concession cimetière		
15 ans tombe simple	60,00 €	60,00 €
tombe double	120,00 €	120,00 €
30 ans tombe simple	120,00 €	120,00 €
tombe double	240,00 €	240,00 €
Location annuelle de terrains		
à l'arrière de la propriété		
à usage jardin par are	4,50 €	4,50 €
à usage professionnel par are	7,50 €	7,50 €

Redevance chauffage		
2 pièces	760,00 €	760,00 €
3 pièces	990,00 €	990,00 €
4 pièces	1 280,00 €	1280,00 €
5 pièces	1 380,00 €	1380,00 €
pavillon	1 580,00 €	1580,00 €
Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères		
	Identique au SIEOM	Identique au SIEOM
*Mise à disposition de logement par mois <i>(personnes autres que les agents communaux)</i>		
2 pièces rue Molière	305,00 €	313,40 €
3 pièces rue de Soufflenheim	365,00 €	375,10 €
4 pièces rue Molière	458,00 €	470,70 €
4 pièces rue de Soufflenheim	505,00 €	519,00 €
5 pièces rue de Soufflenheim	571,00 €	586,80 €
pavillon	645,00 €	662,90 €
garage	30,00 €	30,00 €
Hangar Rue du Stade/ mois	100,00 €	102,70 €
Appartement 1 rue de la Libération	571,00 €	586,80 €
* Loyer maison de retraite annuel		
	150 000,00 €	154 170,00 €
Piscine		
entrées adultes	2,60 €	2,60 €
entrées étudiants	1,70 €	1,70 €
entrées enfants	1,40 €	1,40 €
entrées 3e âge	1,70 €	1,70 €
abonnement adultes 10 entrées	21,00 €	21,00 €
abonnement étudiants	14,00 €	14,00 €
abonnement enfants	11,00 €	11,00 €
école de natation pour 1 enfant	43,00 €	43,00 €
école de natation pour 2 enfants	75,00 €	75,00 €
aquagym la séance	5,60 €	5,60 €
aquagym les 10 séances	47,00 €	47,00 €
location piscine assoc de Drusenheim/heure	25,00 €	25,00 €
location assoc extérieures/heure	50,00 €	50,00 €
Piscine scolaire		
Elèves Drusenheim / heure	0,65 €	0,65 €
Elèves extérieurs / heure	1,00 €	1,00 €
Piscine – location de matériel		

ceinture	0,30 €	0,30 €
petite planche	0,30 €	0,30 €
grande planche 1/2 heure	0,60 €	0,60 €
raquette ping pong	0,60 €	0,60 €
balle pour l'extérieure 1/2 heure	0,60 €	0,60 €
palmes	1,50 €	1,50 €
douche	2,60 €	2,60 €
Marché hebdomadaire et vente ambulante prix du mètre linéaire		
marché	1,00 €	1,00 €
tous stands hors jour de marché	1,50 €	1,50 €
Location terrains agricoles		
hectare pour exploitants de Drusenheim	82,00 €	82,00 €
sans attache	97,00 €	97,00 €
KIWINI CLUB - périscolaire		
Restaurant scolaire – KIWINI MIDI		
Carte (en cas de perte par l'enfant)	5,00 €	5,00 €
Régulier	4,60 €	4,70 €
Irrégulier	5,20 €	5,30 €
Occasionnel	5,80 €	5,90 €
Professeurs des écoles	4,60 €	4,70 €
Passagers	4,60 €	4,70 €
Agents d'animation	2,00 €	2,10 €
KIWINI SOIR	2,50 €	2,60 €
KIWINI MERCREDI		
<i>Journée complète</i>		
Avec repas	14,00 €	14,30 €
Sans repas	11,00 €	11,20 €
<i>Demi-journée</i>		
Avec repas	9,00 €	9,20 €
Sans repas	6,00 €	6,10 €

Concernant les mises à disposition de logement et le loyer de la maison de retraite

Aux loyers, est appliqué chaque année le coefficient de révision des loyers publié par l'INSEE. Il est actuellement de +2,78%.

Concernant les locations de terrains agricoles

Le dernier indice d'évolution du calcul des fermages est en augmentation de 1,12% en 2002, 0,92% en 2003, - 0,55% en 2004, -0,09% en 2005 et -1,29 en 2006.

En octobre 2007 sera appliqué le taux de 2007.

SUBVENTIONS

SUBVENTIONS	2006	Propositions 2007
--------------------	-------------	------------------------------

Centre Communal d'Action Sociale	26 000,00 €	26 000,00 €
Groupement d'Action Sociale	1 400,00 €	1 400,00 €
Mutuelle des Elus	1 000,00 €	1 000,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	10 000,00 €	2 000,00 €
Coopérative école primaire	2 600,00 €	2 600,00 €
Coopérative école maternelle La Farandole	800,00 €	800,00 €
Coopérative école maternelle Molière	900,00 €	900,00 €
Cadeaux de Noël La Farandole	350,00 €	350,00 €
Cadeaux de Noël Molière	480, 00 €	450,00 €
Sorties scolaires école primaire pour enfants de Drusenheim	2340,00 €	1 000,00 €
Sorties scolaires écoles maternelles pour enfants de Drusenheim	800,00 €	800,00 €
Projet artistique et culturel école primaire Jacques Gachot	300,00 €	1 000,00 €
Sorties scolaires établissements d'enseignement hors Drusenheim pour enfants de Drusenheim	300,00 €	300,00 €
Ecole musique municipale	27 000,00 €	23 000,00 €
MJC Contrat Educatif Local	2 300,00 €	2 300,00 €
MJC – subvention de fonctionnement		7 500,00 €
Syndicat d'Aviculture	305,00 €	305,00 €
Ravalement des façades	22 000,00 €	17 000,00 €
CCAS Bischwiller ESCAL	600,00 €	2 000,00 €
Ecole primaire Fonct. bibliothèque	15 000,00 €	18 000,00 €
Soutien pour licences sportives	8 000,00 €	8 000,00 €
Soutien à la pratique et au développement sportif et culturel	6 000,00 €	5 000,00 €
Banque alimentaire Strasbourg	305,00 €	305,00 €
Dons aux organismes humanitaires et de bienfaisance (dont Téléthon)	2 000,00 €	2 000,00 €
Autres : enveloppe à accorder	2 300,00 €	4 000,00 €
TOTAL	133 080,00 €	128 010,00 €

Concernant les sommes attribuées ci-dessus

En vertu de l'article L1611-4 du code général des collectivités locales, elles ne seront définitivement attribuées qu'après réception en mairie :

1. de la demande écrite
2. du bilan financier des deux années précédentes
3. du budget prévisionnel du projet.

Après examen de ces éléments, une somme dont la limite maximale est fixée dans le tableau ci-dessus sera accordée dans le but d'aider à équilibrer les comptes de l'association demandeuse.

Principe d'attribution des subventions aux écoles pour sorties scolaires

Ne concerne que les enfants domiciliés à Drusenheim et est accordé en fonction du nombre réellement inscrit à la sortie pédagogique.

- pour les enfants de l'école primaire et des établissements d'enseignements hors Drusenheim, 20 € par élève est attribué.
- pour les enfants des écoles maternelles, 4 € par élève est attribué.

Dans la limite des sommes fixées dans le tableau ci-dessus, toute demande arrivant après le premier décembre ne pourra être examinée.

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

- **d'adopter** les tarifs 2007 proposés ci-dessus
- **d'adopter** les subventions 2007 proposées ci-dessus

ARTICLE 8 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992, il y a lieu d'organiser dans les communes de 3500 habitants et plus un débat sur les orientations générales du budget.

Lors de la Commission des Finances du 21 courant, ce sujet a été abordé en détail.

Le Maire propose d'aborder les points suivants :

- taux d'imposition
- recettes de fonctionnement
- dépenses de fonctionnement
- programme d'investissement
- emprunts

A. Taux d'imposition

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition en vigueur depuis 1992 à savoir :

- Taxe d'habitation :	7,44 %
- Taxe foncière propriétés bâties :	5,80 %
- Taxe foncière propriétés non bâties :	29,57 %
- Taxe professionnelle :	7,90 %

B. Recettes de fonctionnement

L'évolution des bases des 4 taxes devraient apporter à la commune un revenu supplémentaire d'environ 1,5 à 2%.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), quant à elle, devrait progresser du même ordre.

Les recettes du Kiwini (périscolaire) s'élèvent à environ 80 000 €. Ce montant se retrouve en dépenses.

C. Dépenses de fonctionnement

Monsieur le Maire prend l'engagement de veiller, comme les années précédentes, à la maîtrise des dépenses de fonctionnement par un contrôle strict des dépenses en continuant à faire des analyses de rentabilité.

Une bonne gestion est garantie par un contrôle permanent des dépenses et notamment la mise en place de procédures internes qui permettent de contenir les dépenses dans l'ordre d'évolution du coût de la vie, soit environ 2%.

A ceci se rajouteront les dépenses nécessaires à l'entretien des nouveaux équipements (le centre sportif, festif et de loisirs) et à leur fonctionnement.

D. Programme d'investissement

La bonne tenue du budget de fonctionnement dégagera, cette année encore, une somme d'environ 1,1 millions d'euros permettant l'autofinancement des projets en cours et d'en entreprendre de nouveaux.

Le programme d'investissement est un programme pluriannuel qui finance sur plusieurs années divers projets.

Les dépenses 2007 porteront principalement sur les restes à réaliser et le financement de nouvelles opérations précisées ci-dessous :

- l'aménagement du parc de l'Altwasser
- le centre sportif, festif et de loisirs
- aménagement accès, parking et parc Villa Wenger
- mobilier et équipement sportif pour le centre sportif, festif et de loisirs
- projets PAMINA, aménagement autour du Rhin
- la caserne des pompiers
- l'aménagement d'un bâtiment pour la poste et appartements
- projet de rénovation des bâtiments associatifs : tennis
- études pour la bibliothèque – médiathèque
- aménagement d'une école d'art / musée et mise en valeur des œuvres PASO
- l'extension du cimetière
- l'étude de l'extension de la Gendarmerie

En budgets annexes :

- la voirie Kreuzrhein II
- le nouveau lotissement au stockwoert
- le parc d'activités Herdlach II

E. Financement / Emprunts

Un prêt de 3 M€ a été contracté pour le Centre sportif, festif et de loisirs en 2005/2006. Un prêt relais FCTVA de 1 M€ sera débloqué en 2007 et remboursé au bout de 2 ans par le reversement de la TVA.

Suivant le plan d'investissement pluriannuel, le financement par un autre prêt de 800 000 € à 1 M€ pourrait être souscrit, mais ceci plutôt en 2008, uniquement s'il s'avère nécessaire.

L'autofinancement, associé à une gestion saine permet cette situation. Il faut également souligner que tous les projets sont subventionnés entre 10 et 70%, ce qui représente un financement non négligeable.

Par rapport aux investissements engagés sur 6 ans (entre 2001 et 2007), l'appel à l'emprunt n'a été que de 17%. Les subventions représentent 30%.

L'autofinancement (53%) est donc très fort et la dette est inférieure à trois années d'autofinancement dégagé par la commune.

Le Conseil Municipal

ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

- de prendre acte des orientations budgétaires présentées.

ARTICLE 9 : RAPPORT ANNUEL 2005 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS (SIEOM)

Le Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères nous ayant fait parvenir le rapport annuel 2005 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets, le conseil doit en prendre connaissance.

Le Conseil Municipal

ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

d'en prendre acte

ARTICLE 10 : RAPPORT ANNUEL 2005 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le Syndicat des Eaux de Soufflenheim et environs nous ayant fait parvenir le rapport annuel 2005 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable, le conseil doit en prendre connaissance.

Le Conseil Municipal

ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

d'en prendre acte

ARTICLE 11 : COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

1. Intercommunalité

Au niveau intercommunal, de nombreuses réunions ont eu lieu, à savoir :

Conseil communautaire, Communauté de communes de l'Espace Rhéna, le 30 novembre au cours duquel l'avant projet définitif du multi accueil a été approuvé, pour un montant évalué à 1.578.065 € H.T.

Le conseil communautaire a délégué certaines attributions à son Président, tels la passation de contrats d'assurance, le pouvoir d'ester en justice au nom de la collectivité, de réaliser des lignes de trésorerie inférieur à 800.000 €, etc.

Comité directeur du SIACR (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du « Centre Ried », le 6 décembre. Le comité directeur a validé les orientations budgétaires 2007 ainsi que certains projets d'assainissement comme ceux du parc d'activités Herdlach II à Drusenheim.

Comité directeur du SICES (Syndicat Intercommunal du Collège de Drusenheim et environs), le 11 décembre qui a validé le planning d'occupation du gymnase intercommunal pour la saison 2006/2007 et adopté les orientations budgétaires 2007.

Comité directeur Syndicat Mixte de la Basse Moder, le 12 décembre.

Un projet de mise en place des embarcadères et des panneaux d'information pour la circulation des canoës kayak sur la Moder a été décidé, pour un montant estimatif de 24.300 €. Les collectivités membres se verront facturer les frais liés aux travaux après déduction des subventions.

Comité directeur SMITOM (Syndicat Mixte pour le Traitement des Ordures Ménagères), le 14 décembre. A l'ordre du jour : l'adoption du budget supplémentaire 2006 et des attributions de marchés publics.

Comité directeur SIEOM (Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères de Bischwiller et environs), le 20 décembre. Remplacement de JL Hirtler aux diverses fonctions qu'il occupait (délégué de Bischwiller au SIEOM, au SMITOM, vice-président, au bureau, à la Cao). L'aménagement et l'extension de la déchèterie a été attribué à la société GARTISER pour un coût de 349.470€. Plusieurs projets ont été adoptés : la mise en place d'un hangar D3E à la déchèterie de Gambsheim ainsi que la mise en place d'une barrière et d'un compteur

pour l'accès aux déchèteries. Cette barrière et ce compteur seront installés, dans un premier temps, à titre expérimental à la déchèterie de Bischwiller.

2. Vie associative

Une vie associative riche :

- repas Sainte Barbe, le 4 décembre
- réunion comité des fêtes, le 5 décembre au cours de laquelle le calendrier des manifestations 2007 a été élaboré
- Assemblée Générale de la MJC, le 11 décembre
- Réunion carnaval intercommunal, à Offendorf, le 11 décembre

3. Réunion environnement

- réunion Biotope, le 4 décembre à Rountzenheim
- réunion Natura 2000, à Herrlisheim, le 12 décembre

4. Conseil Municipal des Enfants

Passage du jury du concours des illuminations, le 18 décembre. Douze jeunes du conseil ont sillonné les rues de Drusenheim et noté les réalisations des particuliers.

5. Travaux

- Gloriette : réunion le 13 décembre en présence de Catherine Linder. Le Maire a pu ainsi présenter aux membres du conseil l'évolution du projet, financé à plus de 70 % par des subventions.
- Centre sportif, festif et de loisirs : réunion hebdomadaire les jeudis.
- Lotissement Kreuzrhein II : ouverture des plis le 18 décembre pour la voirie définitive.
- Commission travaux le 18 décembre : visite du centre sportif, choix de certains matériaux et mobilier pour la salle festive, simulation de prix de l'are pour le lotissement stockwoert.

6. Réception, manifestations

- Départ de l'Adjudant Niederhoffer, le 14 décembre
- Chorale à la maison de retraite, le 15 décembre
- Remise de prix du fleurissement à l'hôtel du département, le 16 décembre
- Noël des JSP au foyer, le 16 décembre
- Noël des jeunes du FCD, le 16 décembre
- Noël du 3^{ème} âge, le 19 décembre à la MJC